

# **Présentation publique du projet « Vers un site d'interprétation du milieu marin à l'île d'Aix »**

vendredi 13 septembre 2019, par [lpe](#)

Le Parc naturel marin et la commune de l'île d'Aix invitent les habitants de l'île et les membres du conseil de gestion à la restitution du travail de Gaëtan Jolly, étudiant en Master 2 « Expertise et gestion de l'environnement littoral » à l'institut universitaire européen de la mer. Durant 5 mois de stage co-encadré par la commune et le Parc, Gaëtan Jolly a exploré et analysé les paysages littoraux et sous-marins, interrogé les habitants et les usagers de la mer pour proposer un **projet de site d'interprétation du milieu marin à l'île d'Aix**.

L'enjeu pour tout Parc naturel marin est de rendre accessible et perceptible l'extraordinaire richesse des écosystèmes marins, leur fonctionnement, et la pluralité des activités pratiquées dans leur périmètre. Pour cela, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis souhaite proposer au public « une immersion » dans le milieu marin et les enjeux portés par le Parc sur des sites « vitrines ». Avec ses caractéristiques insulaires au cœur des pertuis, l'île d'Aix se prête bien à l'émergence d'un site d'interprétation et de sensibilisation des publics. Pour amorcer sa mise en œuvre, Gaëtan Jolly a élaboré un parcours d'interprétation du milieu marin valorisant les paysages littoraux et subaquatiques, par une approche sensible. A terme, ce projet prendrait la forme d'un parcours sur l'ensemble de l'île et d'une plongée dans un lieu insolite : les casemates de la pointe Saint-Eulard « revisitées » par une scénographie permettant l'immersion dans les fonds marins.

Le Parc naturel marin et la commune de l'île d'Aix ont le plaisir de vous convier à la présentation publique du projet « Vers un site d'interprétation du milieu marin à l'île d'Aix » le vendredi 13 septembre 2019 à 15h, Salle des fêtes - 43 rue Marengo - 17123 Ile d'Aix  
Horaires des traversées depuis Fouras : Aller : 13h30 / 14h35  
Retour : 16h15 / 17h15 / 18h15 / 20h30